FRANCE

Notification 2013-102 : suites des décisions X/33 et XI/20 en relation avec la géoingéniérie climatique

Afin de répondre à la notification ci-dessus, les autorités françaises ont interrogé la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), fondation de recherche scientifique ayant pour mission de favoriser aux niveaux national, européen et international les activités de recherches sur la biodiversité en lien étroit avec les acteurs de la société¹.

Après consultation d'un groupe d'experts intéressés, la FRB a rédigé la note ci-jointe. Celle-ci vous est transmise à titre d'information, et ne reflète pas une prise de position officielle du gouvernement français.

¹ www.fondationbiodiversite.fr